

# Retraites : les Européens arrêtent de travailler avant l'âge légal

[alternatives-economiques.fr/retraites-europeens-arretent-de-travailler-lage-legal/00089271](https://alternatives-economiques.fr/retraites-europeens-arretent-de-travailler-lage-legal/00089271)

Orlane Jézéquelou, 15/05/2019



Les seniors européens ne basculent pas directement vers la retraite après leur sortie de l'emploi. Ils quittent même la vie active avant l'âge légal de départ à la retraite.

L'âge moyen de départ effectif des Français s'élève aujourd'hui à 62,5 ans, selon les données 2017, publiées par le Conseil d'orientation des retraites. Lorsque l'on analyse cet indicateur plus en détail, on constate qu'il correspond à l'âge de liquidation des droits. Il s'agit en réalité de l'âge auquel une personne peut faire valoir ses droits et toucher sa première pension. Cet indicateur ne coïncide pas avec la sortie de l'emploi des seniors.

L'âge moyen de départ effectif correspond à l'âge auquel une personne peut faire valoir ses droits et toucher sa première pension, ce n'est pas l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail

Pour mesurer ce phénomène, il faut se pencher sur l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail, une donnée publiée tous les ans par l'OCDE. En 2017, cet âge s'élevait à 60,6 ans pour les hommes contre 60,5 ans pour les femmes en France. Un écart important d'un an et demi avant l'âge légal de départ à la retraite, bien en dessous de l'âge effectif cité plus haut. Pendant cet intervalle sans emploi ni retraite, les seniors vivent de leurs allocations chômage ou invalidité, comptent éventuellement sur les revenus de leur conjoint, voire sont

en préretraites financées par leur ancienne entreprise. Les seniors qui souhaitent travailler plus longtemps ont du mal à rester en emploi... Mais cette tendance française à partir avant la quille peut-elle être généralisée au niveau européen ?

## 18 pays européens concernés

---

Chaque pays a bien entendu ses spécificités, mais la constante est là : parmi les 26 pays européens que compte l'OCDE, 18 affichent un âge effectif moyen de sortie de l'emploi inférieur à l'âge légal annoncé. Des écarts plus ou moins importants selon les pays concernés.

\* En France, en 2017, l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail était inférieur à l'âge de départ à la retraite de 1,48 ans.

L'Italie compte l'écart le plus important au niveau européen. Les actifs de la péninsule quittent en moyenne le chemin de l'emploi, quatre ans avant l'âge légal pour les hommes, contre cinq ans pour les femmes. Un pays où le taux d'emploi des 55-64 ans dépasse légèrement les 52 %, soit 8 points en dessous de la moyenne de l'OCDE.

Plus au nord, les Néerlandais quittent, eux, le marché du travail entre deux et trois ans avant l'âge légal. Un constat que l'on peut expliquer notamment par « *une restriction de l'accès à l'assurance invalidité* », selon Simon Rabaté, économiste à l'Institut des politiques publiques. Une réforme mise en place aux Pays-Bas à la fin des années 1990.

*A contrario*, certains pays affichent un âge moyen effectif supérieur à l'âge légal. Ce phénomène s'observe chez les Portugais, les Islandais ou les Suédois. Ces derniers quittent en moyenne le marché de l'emploi à 66 ans, soit un an après l'âge légal. Ce pays où l'on observe l'espérance de vie la plus élevée au niveau européen, a lancé des réformes à partir des années 1990, notamment la retraite à points (dite en comptes notionnels) dont s'inspire Emmanuel Macron pour sa future réforme. Les travailleurs suédois peuvent prétendre à des prestations de pension à partir de 61 ans, mais ne reçoivent pas la « pension garantie » avant l'âge de 65 ans. Elle correspond à un quart du salaire moyen brut et complète les ressources des seniors si elles sont insuffisantes.

## Vers davantage de transition directe emploi-retraite

---

Pour autant, il faut nuancer ces résultats sur le long terme. On observe un écart qui se réduit partout en Europe entre âge effectif moyen de départ et âge légal. Au sein de l'OCDE, on quittait en moyenne le marché de l'emploi à 63,1 ans en 2004, contre 65,3 ans en 2017. Un phénomène qui peut se justifier par « *la fermeture des systèmes de préretraites ainsi que la restriction de l'accès à l'assurance chômage et à l'invalidité* », explique Simon Rabaté. On se dirige ainsi vers « *plus de transition directe emploi-retraite* », poursuit l'économiste. Sachant

que la situation dépend des politiques publiques menées dans chaque pays (report de l'âge légal, réformes sur l'assurance chômage...) et selon les modes de gestion des entreprises plus ou moins « *senior friendly* ».

*Cet article a été réalisé en partenariat avec la plate-forme EDJnet.*

